

COMMUNE DE HÉLÉCINE
RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

(Articles D.IV.97-99-100-105 du CoDT)

Demandeur et réf. Not. CAYPHAS – D.5253/SD

Date de la demande 18/11/2025

Bien en cause Rue des Charrons 11

Division :	Section :	Numéro :
<input checked="" type="checkbox"/> 1 Neerheyelissem	<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> 2 Opheyelissem	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> E
<input type="checkbox"/> 3 Linsmeau	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> F

Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par A.R. du 28/03/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien en cause :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> zone d'habitat à caractère rural | <input type="checkbox"/> zone forestière |
| <input type="checkbox"/> zone agricole | <input type="checkbox"/> zone d'espaces verts |
| <input type="checkbox"/> zone d'aménagement communal concerté | <input type="checkbox"/> périmètre de réservation |
| <input type="checkbox"/> zone d'activité économique mixte | <input type="checkbox"/> périmètre d'intérêt paysager |
| <input type="checkbox"/> zone de parc | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> zone de services publics et équipements communautaires | |

Permis de bâtir ou d'urbanisme délivré(s) après le 1/01/1977 pour le bien en cause :

- aucun le(s) permis suivant(s) :

référence :	objet :	délivré le :
référence :	objet :	délivré le :
référence :	objet :	délivré le :
référence :	objet :	délivré le :

Permis de lotir ou d'urbanisation délivré(s) après le 1/01/1977 pour le bien en cause :

- aucun le(s) permis suivant(s) :

référence :	nombre de lots :	délivré le :
remarques :		
référence :	nombre de lots :	délivré le :
remarques :		

Certificat(s) d'urbanisme n° 1 ou n° 2 délivré(s) depuis moins de deux ans pour le bien en cause :

- aucun le(s) certificat(s) suivant(s) :

.....
.....

Le bien en cause est :

Informations complémentaires (facultatif)

Le bien en cause est :

- repris dans une zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau de valeur faible moyenne élevée

concerné par un axe de ruissellement de valeur faible moyenne élevée

situé le long d'une voirie communale

situé le long d'une voirie régionale

concerné par un plan d'alignement

repris dans un constat d'infraction urbanistique

repris dans un constat d'infraction environnementale

concerné par le(s) permis d'environnement suivant(s) :

10

10

concerné par les remarques ou informations suivantes :

11

10

• • • •

• • • •

Date : 05/12/2025

Observation : ces informations et prescriptions sont données sous toutes réserves et ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.